

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2012

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 6 février 2012 à 19h.30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Denis Prescott, Jacques Martial et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Monsieur le conseiller Guy Corriveau est absent.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

26-02-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

27-02-2012

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que le procès verbal de la séance du 9 janvier 2012 soit adopté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé de la correspondance reçue.

28-02-2012

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Denis Prescott
Et résolu

Que la liste des comptes à payer d'une somme de 54 445.21 \$, chèques numéro 8990 à 9045 inclusivement, soit et est adoptée telle que déposée et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution, chèque numéro 8965 à 8989.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

29-02-2012

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que les immeubles dont les taxes demeurent impayées pour l'année 2010 en date du 20 mars 2012 soient envoyées à la MRC de D'Autray pour la vente pour taxes.

Que la municipalité de Mandeville accepte de retirer de la vente pour taxes tous les immeubles pour lesquels les arrérages de l'année 2010 seront entièrement payés ainsi que les intérêts et les frais connexes.

De mandater au besoin les notaires Coutu & Comtois afin de vérifier les titres de propriété desdites ventes pour taxes.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à se porter acquéreur pour et au nom de la municipalité de Mandeville des immeubles lors de la vente pour taxes.

Adoptée à l'unanimité.

30-02-2012

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale à suivre les formations suivantes de l'ADMQ :

- La loi sur l'accès à l'information des organismes publics et les nouvelles obligations des directeur généraux, le 29 février 2012 à Saint-Jean-de-Matha pour une somme de 298.94 \$ taxes incluses plus les frais de déplacement.
- Les documents d'appel d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle, le 26 avril 2012 à Saint-Jean-de-Matha pour une somme de 298.94 \$ taxes incluses plus les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité.

31-02-2012

GRAVEL JEAN-PAUL

Demande de se porter acquéreur d'une partie de terrain du lot P91-1.

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville prend cette demande en considération pour étude.

Adoptée à l'unanimité.

32-02-2012

GAGNON RACHEL MONAST

Demande de se porter acquéreur de la parcelle de terrain située entre son terrain et la route principale au chemin du lac Hénault sud.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville prend cette demande en considération pour étude.

Adoptée à l'unanimité.

33-02-2012

HEMA QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville prête la salle gratuitement pour le 20 avril 2012 à Hema Québec et qu'un montant de 100.00 \$ soit alloué pour le souper.

Adoptée à l'unanimité.

34-02-2012

QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion annuelle 2012 avec Québec Municipale pour une somme de 316.18 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

35-02-2012

BRUNET STÉPHANE

Demande de remboursement d'intérêt pour la matricule numéro 1333-69-7355 au montant de 42.72 \$.

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ne peut donner suite à cette demande compte tenu que l'ajustement du compte de taxe doit se faire au moment de la signature chez le notaire.

Adoptée à l'unanimité.

36-02-2012

HORODATEUR INFORMATIQUE ET AMEUBLEMENT DE BUREAU

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale à faire l'achat de deux horodateurs ainsi qu'un ameublement de bureau.

Adoptée à l'unanimité

37-02-2012

SALLE MUNICIPALE – FENÊTRES

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le changement des fenêtres de la salle municipale.

Que l'achat des fenêtres soit fait chez Roberge et fils – Portes et fenêtres inc. de ville St-Gabriel pour une somme de 9 433.73 \$ taxes incluses.

Que l'installation soit effectuée par Rénovation L. Beuparlant Enr. pour une somme de 1 563.60 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

38-02-2012

COMITÉ « NOUS EXISTONS »

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville délègue Monsieur Jean-Claude Charpentier, conseiller, pour siéger sur le comité « Nous existons »

Adoptée à l'unanimité

39-02-2012

COMITÉ RÉGISSANT L'ACCÈS AU LAC MASKINONGÉ

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de la Paroisse Saint-Gabriel-de-Brandon soit désignée par la municipalité de Mandeville, mandataire et maître d'œuvre de la démarche en ce qui a trait aux actions et stratégies qui, en commun accord, seront réalisées au cours de la démarche.

Que les dépenses afférentes, ainsi que les revenus générés seront, pour leurs parts, rétribués de manière égale entre les municipalités.

Adoptée à l'unanimité

VOIRIE

40-02-2012

EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

Attendu que la municipalité de Mandeville a accordé le contrat de déneigement et sablage des chemins de la municipalité de Mandeville à Excavation Normand Majeau inc. au numéro de résolution 308-09-2010;

Attendu que pour la sécurité des citoyens il est jugé important d'augmenter la quantité de sel sur certains chemins;

Attendu qu'en vertu de l'article 12.02 du dit contrat la municipalité de Mandeville se réservait le droit d'exiger un pourcentage de sel plus élevé en raison de conditions climatiques particulières et paiera à l'entrepreneur le coût additionnel du sel ainsi requis;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise les paiements du surplus de sel pour le mois de décembre et janvier au montant de 16 650.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

41-02-2012

EIJ FOURNITURES SERVICES INDUSTRIELS

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon

Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville achète un palonnier de levage et entretoise chez EIJ Fournitures services industriels pour une somme de 3 980.14 \$ taxes incluses.

Que la présente dépense soit imputée dans le poste du surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

42-02-2012

CARROSSERIE DM

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate Carrosserie DM de St-Gabriel à l'effet de réparer la carrosserie du camion Ford F-150 pour une somme de 5 636.10 \$ taxes incluses, le tout tel que détaillé dans son estimé portant le numéro 982.

Que la présente dépense soit imputée dans le poste du surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

43-02-2012

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT - CONGRÈS 2012

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise l'inspecteur en urbanisme et en environnement à assister au congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 26, 27 et 28 avril 2012 au Fairmont Tremblant pour une somme de 550.00 \$ plus les taxes et les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente de ce conseil un « *Règlement modifiant le règlement de zonage 192 afin d'autoriser l'usage complémentaire de *fermette* dans toutes les zones* », et demande conformément à l'article 445 du code Municipal, dispense de lecture du règlement compte tenu que copie du projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

44-02-2012

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT # 192-2012

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le premier projet du règlement # 192-2012 modifiant le règlement de zonage numéro 192 afin d'autoriser l'usage complémentaire de fermette dans toutes les zones, le tout tel que déposé.

Que la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement se tienne à la salle municipale le lundi 5 mars 2012 à 19 heures sous la présidence de madame Francine Bergeron, mairesse.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller, Jean-Claude Charpentier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente de ce conseil un « *Règlement ayant pour but de modifier le règlement #192. L'article 5.3.1 chenil type I (élevage) doit être modifié pour ajouter l'article 5.3.2 chenil type II (chiens de traîneau)* » et demande conformément à l'article 445 du code Municipal, dispense de lecture du règlement compte tenu que copie du projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

45-02-2012

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT # 192-2012-1

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le premier projet du règlement # 192-2012-1 modifiant le règlement de zonage numéro 192. L'article 5.3.1 chenil type I (élevage) doit être modifié pour ajouter l'article 5.3.2 chenil type II (chiens de traîneau) »le tout tel que déposé.

Que la consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement se tienne à la salle municipale le lundi 5 mars 2012 à 19 heures sous la présidence de madame Francine Bergeron, mairesse.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente de ce conseil un « *Règlement modifiant le règlement de zonage 192 afin d'interdire l'installation et l'utilisation de fournaise à bois extérieure dans toutes les zones C-1, I-2, P-1, P-2, P-3, RA-1, RA-2, RA-3, RA-4, Ra-5, RA-6 et RB-1.* »

LOISIRS ET CULTURE

46-02-2012

L'INSTITUT QUÉBÉCOIS POUR LA SÉCURITÉ DANS LES AIRES DE JEU (IQSA) - FORMATION

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la technicienne en loisirs à suivre une formation donnée par l' IQSAJ concernant les normes pour une aire de jeu à St-Hubert, les 12 et 13 avril pour une somme de 400.00 \$ plus les taxes et les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité.

47-02-2012

MAISON DES JEUNES SENS UNIQUE SECTEUR BRANDON

Nous sollicitons afin de leur prêter la salle municipale pour la soirée du 6 avril 2012 de 19h à 23h pour une danse pour les 12-17 ans.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville prête la salle gratuitement pour le 6 avril 2012 de 19h à 23h.

48-02-2012

ÉQUIPE DES PLUS VIEUX - HOCKEY

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye 35% des frais d'inscription pour un enfant de Mandeville d'une somme de 108.50 \$ payable à Stéphanie Payette, le tout conditionnel à ce que cet enfant soit d'âge mineur.

Adoptée à l'unanimité.

49-02-2012

ACTIVITÉS ESTIVALES DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller André Desrochers

Appuyé par le conseiller Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la technicienne en loisirs à retenir les services des fournisseurs suivant :

- Martin Rozon, spectacle de magie le 12 mai 2012 à la salle municipale pour une somme de 1 700.00 \$ plus les taxes.
- Service de Projection Plein Air le 4 août 2012 pour une somme de 1 200.00 \$ plus les taxes.
- Roxann Parker, service de maquillage, sculpture de ballons et location de un jeu gonflable pour le 31 août 2012, d'une somme de 600.00 \$ taxes incluses.

- Monsieur Party.com, bungee trampoline extrême pour le 31 août 2012 d'une somme de 1 334.30 plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

50-02-2012

LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission du groupe Sports-Inter Plus concernant l'achat de poteaux, ancrages et filet de volleyball pour une somme de 879.34 taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

51-02-2012

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20h04.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : # 28-02, 30-02, 33-02, 34-02, 36-02, 37-02, 40-02, 41-02, 42-02, 43-02, 46-02, 48-02, 49-02, 50-02.

Hélène Plourde, secrétaire-trésorière directrice générale

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière**